

toutefois, il est difficile de différencier les déplacements migratoires et les déplacements non migratoires. En premier lieu, la distance parcourue dans un déplacement spatial se fait dans un continuum; la question de distinguer les migrants des non-migrants devient donc inévitablement un choix plus ou moins arbitraire. En deuxième lieu, bien que la distance d'un déplacement s'apparente généralement à l'importance du changement qui doit s'opérer dans la vie de la personne qui se déplace ou de la collectivité, ce rapport n'existe pas toujours. De plus, ces problèmes de principe et d'autres s'ajoutent aux diverses difficultés que présente la mesure de la migration. Il faut donc définir la migration sur une base «opérationnelle», en déterminant les frontières à franchir et un certain degré de permanence de domicile avant de compter un déménagement comme une migration.

Lors du recensement de 1961, on a défini la migration comme un changement de lieu de résidence habituel au-delà des frontières municipales et on l'a mesurée en fonction du lieu de résidence déclaré les 1^{er} juin 1956 et 1961. Les personnes ayant déménagé dans la même municipalité constituaient une catégorie spéciale, mais n'étaient pas réputées des migrants. On a choisi la municipalité comme la plus petite unité de région pour les deux raisons suivantes: 1) la déclaration des répondants quant à leur lieu de résidence antérieur pourrait être plus exacte; et 2) la plupart des personnes qui déménagent d'une municipalité à une autre seront plus portées à modifier leur régime de vie et leurs liens avec la collectivité. Cette solution arbitraire présente des limitations inhérentes. Certaines personnes qui déménagent d'une municipalité à une autre (par exemple, les migrants entre Rockcliffe-Park et l'Est de la ville d'Ottawa) se déplacent dans un rayon plus rapproché que certaines personnes qui, tout en ne changeant pas de municipalité, quittent une extrémité d'une grande ville métropolitaine pour s'établir à l'autre extrémité. Tant que les frontières régionales serviront à établir une distinction entre les mouvements migratoires et non migratoires, le problème persistera.

Mobilité et genre de mouvement.—Lors du recensement de 1961, on a divisé la population selon les catégories suivantes, selon la mobilité et le genre de mouvement: 1^o les personnes n'ayant pas déménagé, c.-à-d. les personnes qui occupaient le même logement les 1^{er} juin 1956 et 1961; 2^o les personnes ayant déménagé dans la même municipalité, c.-à-d. celles qui demeuraient dans un logement le 1^{er} juin 1956 mais dans un autre de la même municipalité cinq ans plus tard; migrants intraprovinciaux, c.-à-d. les personnes ayant déménagé d'une municipalité donnée à une autre de la même province entre les 1^{er} juin 1956 et 1961; les migrants interprovinciaux (ceux qui ont déménagé d'une province à une autre province adjacente et ceux qui ont déménagé à une autre province non contiguë), et, enfin, migrants de l'étranger, c.-à-d. les personnes nées au Canada et celles nées à l'étranger. Ces catégories correspondent approximativement à une échelle de distance des déplacements. De toute évidence, cette échelle pose un problème analogue à celui que suscite la définition de migration. Certains migrants interprovinciaux, par exemple, n'ont traversé peut-être qu'un chemin frontalier, tandis que certains autres migrants à l'intérieur de la même province ont pu parcourir des centaines de milles. Toutefois, de façon générale, la distance du déplacement s'accroît en fonction des rangs sur la liste.

Migration brute et nette.—Le nombre total de migrants qui arrivent dans une région et le nombre total de migrants qui quittent une région comptent tous deux pour la migration brute. Le premier groupe représente la migration interne et le second, la migration externe pourvu que le mouvement se fasse au Canada. La différence entre les deux groupes représente la migration nette, soit la migration interne nette, ou la migration externe nette.

A noter toutefois que le chiffre représentant le mouvement brut est inférieur au nombre total des déplacements effectués pendant la période 1956-1961, en raison 1) des décès chez les personnes ayant déménagé antérieurement au recensement de 1961 et 2)